

DÉLIBÉRATION N° 2022.12.05

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1
BUDGET ASSAINISSEMENT 73901**

Conseil Municipal du 16 décembre 2022

Date de convocation : 9 décembre 2022 Date d'affichage : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire,

Etaient présents :

Jean-Luc VERET, Maire – Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Maires-adjoints - Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Lysiane LE DUC DREAN, Éric POTIER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DELHINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés - Pouvoirs :

Pascale CLAUSER donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN

Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA

Philippe ONILLON, absent de 18h à 19h donne pouvoir à Jean CHANAL

Absente non-excusee :

Houria BADEK

Secrétaire de séance :

Catherine INNOCENT désignée à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE les modifications budgétaires concernant le budget de l'assainissement, comme suit :

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

- Chapitre 66 – Compte budgétaire 66111 Intérêts réglés à l'échéance

+ 3781€

- Chapitre 65 – Compte budgétaire 658 Charges diverses de gestion courante

- 3781€

ADOPTE à l'unanimité

Le Maire,

Jean-Luc VERET

